Paris Habitat vous informe

parishabitat.fr

RÉVISION DES LOYERS

Janvier 2025



Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration de Paris Habitat a voté une revalorisation des loyers de 3,26 %. Cette revalorisation, qui correspond à la variation de l'IRL (indice de référence des loyers), a été décidée pour permettre à l'office de poursuivre la mise en œuvre de ses opérations de réhabilitation et de maintenir un niveau de proximité satisfaisant.

Ce budget va ainsi permettre à Paris Habitat de continuer d'investir dans l'entretien du parc et de mener des programmes de travaux favorisant la réduction des consommations énergétiques des logements et les charges des locataires. C'est un investissement de 1,4 milliard d'euros qui est prévu d'ici 2028 pour réhabiliter 16 360 logements. Il vise aussi à répondre à la forte demande d'adaptation des logements pour les seniors et les personnes en situation de handicap.

En outre, notre vocation en tant que bailleur social est aussi de poursuivre une politique de construction et de développement de l'offre nouvelle pour l'accès au logement pour tous.
Ce budget le prend en compte avec un objectif de production de 900 logements par an sur la Métropole dont 600 logements par an à Paris.

Vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires ?
N'hésitez pas à contacter votre agence.

Nous sommes pleinement conscients de l'impact sur votre budget de cette revalorisation. Vous pouvez compter sur nous pour être exigeants sur la qualité de service que vous êtes en droit d'attendre en retour et pour vous accompagner en cas de difficultés.

Nous vous prions de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre parfaite considération.

Éric Pliez,
président de Paris Habitat

Cécile Belard du Plantys,
directrice générale de Paris Habitat

vivre ensemble la ville

Paris Habitat